

Deuxième Partie

ANNÉE 1925

SÉANCE D'INAUGURATION

DE LA NOUVELLE SALLE

DE

L'ACADÉMIE DE LA RÉUNION

DISCOURS

DE

M. MÉZIAIRE GUIGNARD



Monsieur le Gouverneur,

Mesdames,

Messieurs,

Chers Collègues,

J'ai l'honneur de vous présenter, un peu tardivement, mais d'un cœur respectueux et content, les souhaits de bienvenue de l'Académie Réunionnaise pour vous et votre famille.

C'est la première fois que l'Académie se réunit dans cette belle salle, que lui a octroyée la libéralité du Gouverneur Lapalud, qu'a richement meublée la générosité du Conseil Général, et qu'ont ornée à l'envi, d'une part MM. le Gouverneur Merwart et le Secrétaire Général Merlo, avec leur talent décoratif, et d'autre part Milles Jane Athéna, Laure Ferrando et Sœur Aline Ringwald, avec les grâces de leur art, en peignant ces panneaux armoriés, composés par l'ingénieuse érudition archéologique de M. le Gouverneur Merwart. Ils retracent, vous le voyez, l'histoire héraldique de l'île depuis les explorations des Portugais jusqu'à nos jours.

L'Académie désirait que votre présence avec Madame Repiquet lui permit de faire de cette inauguration une

fête, un gala. Elle vous remercie ainsi que Mme la Gouvernante d'avoir si gracieusement répondu à son désir.

Sa joie est d'autant plus grande que vous êtes un peu des nôtres, soit par les tendres attaches d'alliances fraternelles, soit par ces liens précieux de camaraderie qui unissent entre eux, comme les membres d'une famille nombreuse, les anciens élèves d'une même école, de cette grande Ecole coloniale que la France a fondée en l'an 1889, date significative, pour avoir dans ses possessions lointaines, partie détachée de son âme et de son corps, de vivantes images d'elle-même, de fidèles représentants de son génie libre et généreux, de véritables pionniers de sa douce civilisation, la plus véritablement humaine que le soleil échauffe et éclaire.

A cette Ecole célèbre la Colonie a fourni son contingent de sujets distingués dont elle est fière et dont elle aime à citer les noms. Vous plairait-il d'en entendre quelques-uns, les plus anciens ? M. le député Gasparin, MM. les Sous-Intendants militaires Emile Roussel si justement regretté et Adrien Kourio, M. le Conseiller à la Cour Ludovic Martin, M. le Professeur Jaucourt et M. Emile Legros du Secrétariat Général : ceux-là ici ; dans la grande Ile voisine M. l'Intendant militaire A. Motais de Narbonne, MM. les Administrateurs en chefs, Coehard, Bourguine, Sicre de Fontbrune, et plus loin au Tonkin M. Dejean de la Bâtie, Professeur de droit international à Hanoï, et plus loin encore M. Cabane de Laprade, enfin un dernier qui n'est pas de chez nous par la naissance, mais que nous avons fait nôtre par notre reconnaissance pour les services qu'il est toujours prêt à rendre à la Colonie entière dans toutes les manifestations de son activité au dehors comme ici, grâce à la variété de ses aptitudes et de ses nombreuses connaissances, M. le Gouverneur Merwart qui fait honneur à notre Compagnie.

Avec le pays entier, M. le Gouverneur, l'Académie se félicite que le premier Gouverneur breveté de l'Ecole Coloniale que la France nous envoie soit vous, qui représentez si bien la race française par votre belle prestance, par la franche cordialité de votre visage et

de votre langage, par la finesse de votre esprit, appuyée sur un solide bon sens et sur l'énergie et la loyauté du caractère.

Ce qui met le comble à notre joie et la justifie, c'est la réputation d'excellent administrateur qui a précédé votre arrivée. Pour nous l'excellent administrateur c'est le chef qui d'abord a les connaissances exigées par sa fonction, mais dont en même temps tous les actes, les paroles, les gestes, l'allitude, la personne tout entière, l'autorité enfin sont imprégnés de justice et de bonté de cette bonté qui est la fleur de la justice et que je vois s'épanouir en votre nature souriante et grave.

Justice et bonté, ces deux mots résument et précisent pour nous les trois plus longs de notre chère devise : Liberté, Egalité, Fraternité, gravés un peu partout sur les édifices publics mais pas encore assez dans les cœurs, malgré les circulaires administratives.

Vous rappellerai-je comment, il y aura bientôt un an, tout près d'ici, l'ingénieur et éloquent député, Auguste Brunet, nous expliquait cette devise : « C'est, disait-il, le message perpétuel et quotidien de la République à tous les Français de l'univers » ; et il la commentait par les obligations et les devoirs qui en découlent pour chacun de nous, homme privé ou public, pour tout Français digne de cette France qui est la nation de l'Idéal.

C'est pour n'avoir jamais manqué à aucune de vos obligations de fonctionnaire, pour vous être toujours acquitté de tous vos devoirs de chef, même les plus difficiles, en parfaite conscience, en bon républicain, en bon français appliqué à faire aimer la France, que vous avez mérité votre bonne renommée.

Il y a plus, si j'en crois votre poète préféré, le poète national Hugo qui a dit : « Le bien qu'on fait parfume l'âme ». Les bonnes actions que vous avez semées partout où vous avez commandé vous ont fait une âme singulièrement parfumée : ce qui vous a valu, chose rare.

« Ce murmure d'amour élevé sur vos pas »

dont l'écho est venu caresser nos oreilles et chatouiller nos cœurs comme un doux prélude des acclamations présentes et des ovations futures.

Ainsi avec les vigoureuses vertus traditionnelles de l'esprit national, vous nous apportez l'âme parfumée qui les couronne. Et si vous venez dans cette ancienne Ile des parfums, pour achever de vous y parfumer des essences les plus exquis, des vraies essences du paradis, selon un mot spirituel et bienveillant vous y venez aussi pour nous perfectionner du même coup. Comment alors ne pas vous aider de toute notre bonne volonté, de toute notre sympathie, de toute cette correspondance d'âmes, attraction réciproque d'intelligences, que vous avez pu découvrir entre vous et nous par nos écrivains, familiers à votre culture, s'ils produisent fidèlement nos traits de caractère ? Un seul peut-être laisserait à désirer sous ce rapport, c'est celui à qui nous devons la réputation fâcheuse et indéracinable de sa paresseuse et excessive tendresse. Parny aimait comme son siècle aimait, par caprice : il vécut ainsi et remplit ses vers de ses amoureuses ardeurs. Mais des juges compétents en l'art d'aimer et d'écrire, MM. Barquissau et Foucque déclarent qu'il n'a pas su aimer. C'est votre avis aussi ? sans doute, parce que, comme eux, et si vous le permettez, comme vous, il n'a pas connu les pures et divines joies d'un amour unique et fidèle.

Plus rapproché de vous par ses principes est le neveu de Parny, Leconte de Lisie, un neveu plus sévère que son oncle. Il nous défend par pudeur de nous mettre dans nos vers avec nos amours, quoique les siennes éclatent dans ses chefs-d'œuvre comme la lave du volcan. Mais ce qui émeut, ce que vous admirez en lui, ce sont ses sublimes sanglots sur les souffrances des malheureux humains. N'est-ce pas là le fond de votre pitié ?

De même vous vibrez avec Lacaussade et ses révoltes contre les injustices sociales, si l'harmonieuse sensibilité de Dierx vous attendrit.

Plus étroites encore sont les affinités avec nos écrivains d'aujourd'hui en prose ou en vers. A l'amour des cho-

ses nouvelles, vous joignez un goût sûr pour celles d'autrefois, pour les vieux usages, les vieilles mœurs ; pour ces restes encore visibles et vivantes d'un passé bien mort. C'est une des formes du patriotisme et non des moins solides. Joseph Bédier, notre illustre compatriote de l'Académie Française, semble avoir la même passion pour la vieille France comme pour la nouvelle. Il l'a aimée d'une telle ardeur, cette vieille France, qu'il l'a ressuscitée par sa tendresse comme un autre Michelet. C'est lui, ce Réunionnais, qui, le premier romaniste du monde savant par l'ingénieux et immense labeur de ses *Légendes épiques* a restitué à la Mère Patrie, dans la poésie héroïque du moyen âge, la primauté que lui avait prise l'érudition germanique ; c'est lui qui ainsi a rapppris aux générations contemporaines comment les Français des XII^{ème} et XIII^{ème} siècles savaient chanter et combattre pour la justice et leur foi contre toutes les violences. C'est lui encore qui par les Cent et quelques éditions de son *Tristan et Yseult*, de « ce drame de l'amour, de la mer et de la mort », traduit dans toutes les langues, a fait voir aux hommes de notre temps comment dans la vieille France on vivait et on mourait d'amour avec ou pour sa bien-aimée ou son bien-aimé par fidélité à la devise « Ni vous sans moi, ni moi sans vous ». Est-ce que c'est changé aujourd'hui, Mesdames et Messieurs ?

M. Foucque qui, par excès de modestie, ne veut pas que je l'appelle de son vrai nom de conférencier charmeur, devait nous faire sur M. Joseph Bédier une de ces conférences exquis qui lui sont habituelles ; il en a été empêché par ses occupations au Lycée. Nous le regrettons vivement et nos regrets nous permettent de saluer avec joie, comme une délivrance, le retour de M. Palant.

Dans les pays où vous avez exercé votre bienveillante et bienfaisante autorité M. le Gouverneur, il vous est arrivé souvent, tous les jours, de vous apitoyer sur le sort de ces indigènes des côtes d'Afrique et de Nouvelle Calédonie dont l'existence est encore si voisine, si peu différente de celle des bêtes. De quel cœur ne vous êtes-vous pas appliqué à les arracher à cette existence animale

pour les préparer les façonner à la vie humaine, civilisée. C'est le même sentiment d'humanité et de patriotisme et, en outre, le désir d'union et de paix sociales qui ont inspiré Marius-Ary Leblond dans leurs romans sur les races primitives, café, malgache, asiatique et sur les gens de couleur et sur les classes sociales des vieilles colonies. Ces romans — dont les auteurs, des créoles, ont été appelés les français universels, — ces romans dont on a dit qu'ils avaient élargi l'âme et l'esprit français, leur ont valu d'abord les titres d'initiateurs, de créateurs d'une littérature nouvelle : la littérature coloniale ; ils leur ont valu dernièrement les hommages, les honneurs, les éloges dont a couvert leur personne, leur talent, leur caractère, leur patriotisme et leur pays natal, l'enthousiasme d'une élite française et européenne dans une manifestation sans précédent et à laquelle ni l'Académie, ni La Réunion elle-même ne pouvaient rester indifférentes ni muettes. Vous entendrez un écho éloquent de ces fêtes dans la bouche savante et spirituelle de M. Gautrez, à qui je ne voudrais, en parlant plus longtemps des Leblond, si chers qu'ils me soient, servir de repoussoir sur cette estrade, parce qu'il n'y a pas de repoussoir dans cette salle également brillante de toutes parts.

La politique s'emparant de tous les talents, il était naturel que l'île des Poètes eût au Parlement un représentant poète parmi les autres éloquents et dévoués défenseurs de ses droits et de ses intérêts qu'elle y a envoyés. Comme vous, M. le Gouverneur, nous avons respiré avec délice les parfums originaires d'ici qui s'exhalent de ces Exils dorés des Iles dont les rythmes berceurs nous ont enchantés de leurs harmonies.

Sans aller si haut dans la politique et la littérature ni si loin dans le passé, ici même vous trouverez bon nombre d'esprits non seulement animés de vos nobles sentiments et désireux d'y répondre et aptes à vous seconder dans vos efforts pour réaliser par l'action les différentes formes de cet idéal français dont vous êtes chargé de nous assurer les bienfaits. C'est la mission spéciale de l'Académie dans l'ordre intellectuel. Il faut bien que je vous parle d'elle après avoir parlé de vous et à

vous avec plaisir. Elle a été fondée en 1913 par le Gouverneur Garbit « pour approfondir toutes les questions littéraires, scientifiques, artistiques, économiques, intéressant la Colonie ». Ses bulletins disent dans quelle mesure chacun de nous s'est acquitté de cette tâche collective. Ils disent aussi la valeur des travaux qui y ont été insérés ? plus d'un ne serait déplacé nulle part, dans aucun recueil de ce genre. Mais si beaucoup d'entre nous qui sommes supérieurs à l'Académie française en nombre, n'écrivent ni ne confèrent, tous nous sommes unanimes à rendre hommage, justice et gratitude à tous ceux, chefs ou autres personnes, qui travaillent ou contribuent à développer le bien-être matériel et moral de ce pays, à maintenir ou accroître son bon renom, au dedans et au dehors, en l'aidant à continuer son rôle de Colonie colonisatrice, de propagatrice des idées françaises dans les contrées voisines de la mer des Indes. Voilà pour nous, la meilleure manière de nous aimer, en nous servant par des actes. C'est la vôtre, d'après la déclaration que vous nous avez faite à votre arrivée, déclaration que nous avons recueillie avec enthousiasme comme une déclaration d'amour, au milieu des cris de colère et de haine de la bataille électorale commençante. C'est ce que nous attendions de vous, de votre passé si riche d'œuvres utiles et durables. C'est ce que nous espérons de votre intelligence et de votre activité toujours si fécondement unies pour le bien des populations.

Un de nos confrères des mieux doués, esprit mordant, a intitulé une de ses pièces de théâtre *L'amour qui tue*. Vous qui venez du pays où les hommes se mangent encore entre eux, au propre, si je puis m'exprimer ainsi, vous nous en rapportez par contraste une formule d'amour plus humaine, plus française l'« amour qui sauve » en créant et en multipliant. Votre expérience et votre affectueuse perspicacité découvriront bien vite ce qu'il y a encore à créer ou à multiplier, dans ce pays de beauté et de bonté où vous avez pour mission ces œuvres de progrès qui vous sont chères, et la réalisation de cet idéal français du 20^e siècle, que vous personnifiez ici avantageusement pour nous et pour notre chère France. En reconnaissance du bien que vous ferez à

ce pays que sa nature et son histoire semblent avoir préparé pour vous, dans cette étape de vos hautes destinées, l'Académie réunionnaise qui comme toutes les Académies prétend au privilège de préserver les noms de périr, vous réservera dans le livre d'or de ses Bulletins une page aussi belle, aussi grande que la place que vous occuperez dans le cœur des Réunionnais, si un heureux destin vous laisse le temps d'exécuter et de mener à fin les projets que vous formez pour leur bonheur à tous, en commençant selon vos principes républicains et démocratiques, par les souffrants et les humbles.



ALLOCUTION

DE

MONSIEUR J. REPIQUET

GOUVERNEUR DE L'ILE DE LA RÉUNION

Monsieur le Président,

Le grand honneur que l'Académie de La Réunion me fait aujourd'hui en me recevant en séance solennelle n'a d'égal à mes yeux que l'agrément de me trouver en aussi brillante et savante compagnie.

Tout conspire à me faire goûter pleinement le charme de cette première rencontre avec l'élite intellectuelle de la société réunionnaise : l'atmosphère de sympathie qui règne ici et doucement nous enveloppe, ma famille et moi, la chaude cordialité des souhaits de bienvenue et des vœux d'agréable séjour que vous formez pour nous, l'élégance dans le ton et les manières de l'assemblée de choix qui nous entoure, tout est fait pour nous plaire et je me déclare ravi et conquis, confus aussi.

En vérité, Monsieur le Président, devant vos compliments et vos louanges qui me touchent à l'extrême par l'intention que vous y avez mise, grande est ma confusion ; elle le serait plus encore si je me reconnaissais tout à fait dans le portrait que vous venez de tracer. Vous vous êtes aimablement complu dans cette esquisse à mettre en lumière des mérites par eux-mêmes assez minces, en négligeant délibérément les ombres qui les accusent. Je bénéficie là de cette indulgence philosophi-

que que vous devez à votre longue expérience des hommes.

Humaniste, en commerce spirituel depuis plus d'un demi-siècle avec les anciens et les plus doctes d'entre les modernes, vous avez de la vertu une conception sereine et large qui vous permet de me décerner la palme en vous contentant des seules apparences.

De cette charité d'un cœur prodigue, je recueille les bienfaits. Grâce vous en soit rendue.

Souffrez qu'à mon tour je dise mon émotion et ma fierté d'être reçu, au nom de l'Académie, par l'honnête — au sens que le XVII^{ème} siècle donnait à ce mot — l'honnête et galant homme qui la préside.

Bourbonnais d'origine, vous avez consacré votre existence à l'île charmante qui vous a vu naître.

Renonçant aux avantages de carrière qui vous attendaient ailleurs, vous avez préféré revenir dans la Colonie pour y enseigner vos jeunes concitoyens et les rendre dignes de vous-même, de cette terre française et du rôle qu'ils auraient à y jouer. Cette constance dans l'amour filial pour la petite patrie s'est proposée en exemple à la multitude des lycéens dont, pendant quarante cinq ans, vous avez formé le cœur et orné l'esprit. Beaucoup de vos élèves vous ont entendu et sont demeurés au foyer familial. La Réunion vous doit cela.

Cette tâche désintéressée en vaut bien d'autres plus éclatantes mais plus décevantes ; les amitiés sincères qui honorent vos vieux jours en sont garantes.

Les Réunionnais vous sont reconnaissants de votre tenace attachement à la terre natale. Que de fois n'en ai-je pas reçu le témoignage des créoles, mes camarades de l'École coloniale et de la Faculté de Droit dont vous citez les noms tout à l'heure, ainsi que de mon collègue, Auguste Brunet, le délicieux poète des « Exils dorés des îles », l'éloquent député de Bourbon.

De leur côté, Marius-Ary Leblond, littérateurs illustres, à la fois novateurs et rénovateurs, ne m'écrivaient-

ils pas récemment « l'exquis et noble Mézière Guignard, « qui fut le professeur de Joseph Bédier et le nôtre est « un vrai père spirituel pour nous. Nombreux sont les « créoles qui lui doivent la conscience fervente de leur « petit pays et de la grande patrie ». Et ils ajoutaient : « Il est toute charité mais aussi toute justice ».

Certes, et vous pouvez sans crainte jeter un regard sur votre longue carrière : vous n'avez rien à regretter, rien à désavouer.

Par votre bonté, la droiture de votre caractère, l'étendue de votre savoir, vous fûtes le guide ingénieux et patient, l'éducateur par excellence de la génération d'hier et de celle d'aujourd'hui. Ce n'est pas un médiocre honneur. Pour vous, je le revendique avec tous ceux qui vous aiment.

Messieurs de l'Académie,

En fondant votre Compagnie, le 14 mai 1913, M. Garbit se souvint sans doute de Richelieu rédigeant les lettres patentes d'institution de l'Académie française. A l'exemple du grand cardinal, il incorpora la vôtre à la chose publique et la plaça « sous le patronage et le haut contrôle du Gouverneur ».

Toute charge comporte des obligations. Ainsi le comprit mon distingué prédécesseur, M. Lapalud.

Il s'acquitta de ses devoirs envers l'Académie en mettant à votre disposition cette salle spacieuse et belle, dont le sagace et pénétrant annaliste de la ville de Saint-Denis, M. le Docteur Azéma, vous racontera l'histoire.

Vous avez ainsi votre logis qu'un de mes anciens qui m'est cher, M. le Gouverneur Merwart, a orné, en érudit et en artiste, d'armoiries où l'ancienne Bourbon des vieux habitants, cadets gentilshommes et enfants du peuple, s'allie à la moderne Réunion.

Tout avare de promesses que je sois, je prends cependant volontiers l'engagement de maintenir la règle du « patronage » que mes devanciers ont établie. L'Acadé-

mie pourra compter sur ma bonne volonté et mon désir de lui être agréable voire utile s'il y échet.

N'est-ce point le plus aimable des devoirs que celui-là ? Un de ceux que remplit avec le plus d'empressement un gouverneur, ami des amis des lettres et des arts.

Aussi bien l'administrateur, tel que je le conçois, doit porter intérêt, un vif intérêt à toutes les formes d'activité de la collectivité dont il a la charge. Vous êtes d'accord avec moi, Monsieur le Président, pour penser que le magistrat du chef d'une colonie n'est pas d'ordre purement bureaucratique. De l'administrateur et de l'administration elle-même, permettez-moi de compléter le tableau que vous avez fait.

Allant plus loin que vous, je juge fort désirable qu'en toute matière l'Administration soit modérément... administrative. J'entends par là que dans le règlement, souvent formaliste et rigoureux, il soit fait large part aux réalités de la vie courante en tenant le plus grand compte de la nature des choses et de leurs exigences.

Des vues hautes, le sentiment de la justice tempéré par la bienveillance et l'indulgence, sœurs de la bonté, un dévouement ardent à la population et au pays, voilà bien les qualités maîtresses de l'Administrateur. Par elles il peut remplir, avec et au-dessus de ses tâches multiples, le grand devoir qui le presse de recommander instamment et sans cesse la concorde, l'union de tous. Si sa fonction est de direction, elle est aussi et surtout de conciliation et d'apaisement.

Il doit s'efforcer à prévenir ce qui, dans les actes de la vie publique, peut servir de prétexte à mésintelligence, de motif à dissension. S'inspirant des principes républicains, son administration est égale pour tous, sans distinction ni préférence arbitraire, sans acception de personne.

Cet administrateur idéal, vous, Monsieur le Président, qui êtes raison, modération et sagesse, vous auriez pu l'être, si les circonstances s'y étaient prêtées. Je tâcherai de moralement vous ressembler pour le devenir.

De commun nous avons déjà l'amour de « l'île des Poètes ». Comment n'être pas épris de cette « terre de parfums » ? Telle une fiancée, irrésistible elle attire et pure elle séduit.

La nature l'a comblée de ses dons. Alors que ses monts altiers, dominateurs, subjuguent, la riante variété des sites du littoral retient et captive. Ile fortunée, elle est « diverse » eût écrit le vieux Montaigne, « diverse » dans le grandiose et le magnifique. Avec les heures du jour, capricieuse et superbe, elle change d'aspect.

À l'aube, quand les brouillards s'effilochent et les nues se déchirent, elle se dresse, suave et claire, hors de la nuit, dans le prestige de la lumière. Midi vient, « Midi, roi des étés » et, lasse, l'« Insula beata » s'assoupit en une léthargie de soleil qui ne finit qu'avec le soir.

Voici le crépuscule. L'horizon, se parant de tons chauds, flamboie comme un vitrail ancien, montagnes, ravines et plaines se fondent, harmonieuses, dans le couchant doré.

Mais que sont les beautés naturelles de notre île au prix de sa beauté morale.

Terre féconde que cette « colonie colonisatrice » qui essaime et rayonne et porte à travers les océans vers des pays nouveaux le génie même de la France. Terre bénie que celle où les jeunes filles sont pleines de grâce, les femmes fidèles à leur serment et à leur tendresse, les mères incomparables.

Ile bienheureuse où sont en honneur l'hospitalité et les vertus familiales ; riche ou pauvre, le foyer y est toujours assez large pour accueillir un parent dans la misère ou l'infortune.

Et comment ne pas s'incliner devant la société bourbonnaise aux sentiments généreux, à l'intelligence et au cœur ouverts, au goût sûr, fine, discrète et polie. Comment ne pas lui savoir gré de cultiver avec soin ces plantes délicates, devenues rares en notre temps : la politesse et la sensibilité françaises, restées si vivaces aux confins du monde.

Nouveau venu parmi vous, j'ai pu néanmoins discerner déjà qu'il n'existe ici ni particularisme jaloux, ni « insularisme » ombrageux, mais une vie locale concentrée et forte. Par là Bourbon rappelle une province de la France continentale. A dire le vrai, elle est bien cela. Non un département — le département de formation artificielle, n'est qu'une division administrative — mais une province ayant son existence propre, ses traditions anciennes et profondes, son histoire, pas une dépendance mais un morceau vivant de la patrie française.

Votre Académie, Messieurs, est le conservatoire de son passé et de ses gloires.

Vous avez la haute mission d'exalter celles-ci et de rappeler, pour le faire revivre dans la mémoire et la gratitude de la génération actuelle, l'indestructible passé dont est fait le présent.

Suivant la parole de Joseph de Maistre :

« La Patrie est une association sur le même sol des vivants avec les morts et ceux qui naîtront. »

Et Lamartine a dit pieusement :

« C'est la cendre des morts qui créa la Patrie ».

A vous, Messieurs, revient expressément la garde du riche patrimoine moral et spirituel que vos ancêtres vous ont légué et je ne parle pas seulement des grands morts qui ont illustré dans le monde cette parcelle française, isolée en la mer des Indes, mais encore des modestes pionniers qui passèrent de France aux Iles pour y coloniser, les compagnons de Goubert et de Pronis, de Regnault et de Jacob de la Haye, gars de saine et robuste race, chefs de famille devenus père d'un peuple.

C'est l'honneur de votre Compagnie de renouer le présent au passé recueilli dans le repos majestueux de l'Histoire, en ranimant, dans vos travaux, l'âme vigoureuse et sensible des Anciens de ce pays.

A ces souvenirs lointains d'humble labeur, d'aventures et de prouesses, d'autres, à jamais glorieux sont venus maintenant s'ajouter.

Le Musée Léon Dierx, placé sous votre patronage, s'est augmenté d'une annexe : le musée de la grande guerre. L'on y voit que les descendants se sont montrés dignes de leurs aïeux créoles, serviteurs fidèles de la vieille patrie.

Comme ils étaient ses fils, ils sont partis — avec quel souriant courage ! — et ils sont tombés pour la sauvegarde du pays au radieux génie, pour le salut de la « douce » France, cette autre terre de beauté dont les vieux chroniqueurs disaient qu'elle était le plus beau royaume après celui du ciel,

Ces héros étaient, eux aussi, dans la vraie voie. Ce passé, tout proche encore, va rejoindre celui des siècles révolus au cours desquels les ennemis de la France ont fléchi sous les rudes coups des hardis marins, fusiliers et volontaires créoles.

Par tous ces sacrifices, hier comme jadis, la France a été victorieuse pour l'accomplissement de sa noble mission de lumière et de justice.

Répétons avec l'orateur antique : « Non, ils ne sont pas morts en vain, ceux qui sont morts pour que la Patrie vive plus libre, plus unie, plus fière, plus forte, plus grande, grâce à ses épreuves mêmes ».

Je salue leur mémoire.

Elle vous est confiée avec le souvenir de leurs hauts faits pour que vous évoquiez, en savants et en penseurs, avec la précision et le relief de l'histoire, le sublime exemple qu'ils ont donné aux vivants et aux générations futures.

Grande et belle œuvre que celle-là. Elle requiert admiration, encouragement et respect. En la poursuivant l'Académie de l'île de La Réunion assurera, selon la plus noble des traditions, la pérennité de l'âme collective de la petite Patrie et en cela — je l'atteste — elle aura bien mérité de la Grande.



LES DEUX RÉSIDENCES

DE

L'ACADÉMIE DE L'ILE DE LA RÉUNION

PAR

DOCTEUR HENRI AZÉMA

Officier d'Académie

Chevalier de la Légion d'Honneur

Il est décidément donné à notre petite Académie de siéger dans des lieux historiques. Fondée par arrêté du gouverneur Garbit à la date du 14 Mai 1913, elle occupa durant les douze premières années de sa création, dans la rue de l'Intendance, la salle autrefois affectée aux mariages sous la mairie d'Amédée Bédier (1832-1848). Comme l'édifice dont elle était l'ornement, cette salle avait connu elle aussi des jours de bonheur, et bénéficié des faveurs du Pouvoir. En 1850 un autre maire Candide Azéma, faisait embellir et transformer le terrain vague envahi par l'herbe, (aujourd'hui place Leconte de Lisle) qui faisait face à la maison commune. Il le dotait de bancs, d'un bassin central et d'un " *Marché-aux-fleurs* ". C'était là que se donnaient rendez-vous les bouquetières avec leurs paniers chargés de fleurs aux nuances symboliques, dont aimaient à se parer les couples descendus des Manchys, avant d'entrer dans la salle des mariages. Que d'événements palpitants, que de noms chers à nos cœurs, que de serments échangés nous auraient rapportés les murs de ce salon s'ils avaient pu parler !

Nous voilà maintenant quittant la mairie pour entrer à l'église : heureux présage.

La chapelle dont la nef nous reçoit aujourd'hui faisait partie de l'hôpital qui remplaça au même endroit dans la rue de Paris (alors la rue Royale) l'immeuble en bois que la Compagnie des Indes avait acheté en 1731, qu'elle avait fait approprier pour servir de maison hospitalière aux malades et qui avait été victime de deux incendies, l'un en 1822 et l'autre en 1824. Averti, par ces malheurs, du danger des constructions en bois, le gouvernement de la Restauration ordonna d'élever un édifice moins combustible et fait de pierres de taille.

Les premières assises de cet hôpital militaire furent posées le 4 Novembre 1829, jour de la fête de S. M. Charles X roi de France et de Navarre, dans la matinée même qui vit la cérémonie de la pose de la première pierre de l'église paroissiale (notre Cathédrale actuelle) sous l'invocation de St-Louis.

Le procès-verbal établi et signé par le gouverneur comte de Cheffontaines, par le directeur général de l'intérieur Betting de Lancastel, par l'ingénieur en chef Dumas, par le maire Hyacinthe Tabur et par d'autres notabilités, relate textuellement :

« Après avoir posé la première pierre de l'église paroissiale de St-Denis placée sous l'invocation du roi St-Louis, nous nous sommes rendus à l'hôpital pour y procéder également à la pose de la première pierre du nouvel édifice destiné à remplacer les bâtiments que leur état de délabrement obligeait d'abandonner, et à offrir aux malades l'ensemble des commodités nécessaires au soulagement de l'humanité souffrante ».

Les travaux importants de cette vaste construction de l'hôpital militaire se poursuivirent lentement mais avec persévérance. La chapelle achevée en 1860, fut bénite le dimanche 19 juillet 1863 à dix heures et demie du matin, sous le vocable de la Vierge Marie « salut des infirmes »

et sous le patronage de St-Joseph, ainsi que le rapporte le présent procès-verbal :

« L'an de Notre-Seigneur mil-huit-cent-soixante-trois, le dix-neuf juillet, fête de Saint-Vincent de Paul, huitième dimanche après la Pentecôte, M. Lambert vicaire-général de Mgr Amand-René Maupoint, évêque de Saint-Denis a béni solennellement cette chapelle de l'hôpital militaire sous le vocable de la très sainte Vierge Marie, salut des infirmes, et le patronage de son glorieux époux saint-Joseph, selon le rite de notre Mère la sainte Eglise ; en présence de M. le baron Darricau, gouverneur de cette colonie, de M. Iose, commissaire ordonnateur, de M. le lieutenant-colonel Duchenne, de M. Colas, médecin en chef, de M. Merlin commandant du génie, et autres fonctionnaires publics, des Sœurs hospitalières, des Frères des Ecoles chrétiennes et de tous les malades de l'hôpital.

« M. le grand vicaire était assisté de M. Margerie, vicaire général honoraire, de M. Martin chanoine et secrétaire de l'évêché, de M. Peyrou chanoine et curé de la cathédrale, de M. Joly chanoine et aumônier de l'hôpital colonial, de M. Lignon missionnaire apostolique, chanoine et aumônier de cet hôpital, de M. Arnous vicaire de Saint-Denis et du R. P. Laffont, de la Compagnie de Jésus ».

En foi de quoi a été signé le présent acte.
Fait à Saint-Denis, île de la Réunion, ce 19 juillet 1863.

(Suivent les signatures).

La chapelle après avoir, pendant soixante ans, reçu, au cours des offices religieux, les militaires et les marins en traitement à l'hôpital, se trouva, à la date du 2 octobre 1914, mise à la disposition de l'Académie en vertu de l'arrêté ci-après du gouverneur Lapalud :

LE GOUVERNEUR DE L'ILE DE LA RÉUNION

OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR

Vu l'art. 9 du Sénatus-consulte du 3 mai 1854 ;
décide,

Art. 1er. — Le local qui servait de chapelle à l'ancien hôpital militaire est mis à la disposition de l'Académie de la Réunion pour les séances de cette compagnie ;

Art. 2. — La présente décision sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera.

2 Octobre 1924.

Signé :

LAPALUD.

Cette fête d'inauguration de notre nouveau siège que nous célébrons aujourd'hui, jeudi 14 mai 1925 à cinq heures et demie du soir, dans la chapelle de l'ancien hôpital militaire, sous la présidence de M. le Gouverneur Repiquet laissera dans les archives de notre Académie un souvenir impérissable.

Docteur H. AZÉMA.

Vice-président de l'Académie de la Réunion

14 Mai 1925.



LA POLOGNE

CONFÉRENCE FAITE A L'ACADÉMIE DE LA RÉUNION

LE 25 JUILLET 1925

PAR

MAITRE DES RIEUX

Avocat, membre de l'A. R.

La libération de la Pologne asservie a été la réparation éclatante d'une des plus grandes iniquités qu'ait enregistrées l'histoire. Le monde entier l'a saluée comme marquant, en même temps, que le retour à la France de l'Alsace et de la Lorraine, la revanche du droit opprimé et la proclamation solennelle de la liberté imprescriptible des peuples. Plus encore que nos deux infortunées provinces la Pologne a souffert de sa longue et cruelle servitude, car si nos frères d'Alsace et de Lorraine ont dû se courber sous le joug de la domination étrangère, du moins leur énergie et leur courage ont-ils été soutenus par la sollicitude reconfortante de la Patrie voisine, vivante et forte, et par la foi invincible dans le salut prochain. La Pologne elle s'était vue tout arracher sans espoir de retour.

Le miracle cependant s'est accompli : la Pologne est libre ; elle a repris sa place parmi les nations.

Lorsqu'au début de la Guerre, le 14 Août 1914, le grand duc Nicolas de Russie marchant contre les ennemis com-

muns proclama au nom du tzar la résurrection virtuelle de la Pologne un frémissement d'allégresse parcourut l'humanité. La France, au milieu de ses propres angoisses, salua avec transport l'aube de ce grand événement. Car bien que de race différente aucun peuple, plus que celui de Pologne, n'a montré dans tous les temps, autant d'affinité avec le nôtre.

Nos ennemis ont toujours considéré la Pologne comme une forme intégrante de la France. « Sa seule existence, disait Bismark équivalait à une armée française sur la Vistule ». La vérité de ce saisissant jugement se dégage de toute l'histoire de la Pologne. Cependant nous ne pouvons l'évoquer qu'avec tristesse, car si jamais Peuple nous a témoigné plus d'attachement et de dévouement, il ne nous est pas permis de nous rendre à nous même le témoignage de lui avoir toujours été secourable. Les complications de la diplomatie européenne, le souci de nos intérêts et souvent, puisqu'il faut tout dire, l'influence de préjugés fâcheux, nous ont empêché de lui prêter une aide dont l'efficacité aurait pu la préserver des pires catastrophes.

Il est bon que nous rappelions ces souvenirs quelque pénibles qu'ils soient pour nous ; car le passé est un enseignement ; et si la foi jurée des plus grandes nations du monde dans la conclusion de nos derniers traités de paix vient de garantir à la Pologne sa liberté, il s'en faut de beaucoup que cette promesse soit marquée du sceau de la sincérité de tous et que tout le monde soit d'accord sur ses modalités d'exécution. L'avenir est encore sombre et menaçant.

La France, personne n'en doute, saura en toutes circonstances, faire son devoir. Mais elle doit y être aidée par l'opinion publique sans laquelle toute force est condamnée à la stérilité. Aussi des comités se sont-ils formés pour la défense de la Pologne. L'association France-Pologne à laquelle revient l'initiative de notre réunion d'aujourd'hui, s'honore d'avoir à sa tête des hommes illustres dans notre patrie : Raymond Poincaré, Clémenceau, Briand et de compter parmi ses membres, avec l'élite de notre société française, nos éminents

compatriotes, Marius-Ary Leblond, qui déjà, avant la guerre, s'étaient faits les apôtres de la résurrection de la Pologne en lui consacrant une de leurs plus belles œuvres « la Pologne vivante » dont les pages éloquentes se terminent par un vibrant appel : « Pour nous ont-ils dit prophétiquement, dès 1910, nous voyons à l'horizon la libération de la Pologne. Elle se fera nécessairement... La France doit l'aider de tout son cœur c'est-à-dire de la concentration de toutes ses forces. Il reste incompréhensible que les prêtres dans les églises et les socialistes dans les réunions publiques n'aient pas mis les affaires de Pologne à l'ordre du jour des préoccupations de la conscience. La France a un devoir à remplir envers la Pologne, devoir d'humanité et devoir aussi de gratitude ; car le sang, non pas seulement de milliers mais de millions de Polonais, a coulé sous nos drapeaux. La propagande dans l'opinion publique en faveur de la Pologne s'impose dans les camps divers, aux hommes de finances comme aux hommes de pensée, à tous les catholiques comme à tous les intellectuels ».

Appelé à fournir ici, à côté de ceux qui m'entourent, mon modeste contingent à une œuvre patriotique entre toutes, en une qualité qui me fait, par profession, l'ami de ceux qui souffrent et dont le bon droit doit être secouru, je ne saurais mieux faire, pour vous intéresser au relèvement de la Pologne que de vous retracer en même temps que ses vicissitudes et ses malheurs, son patriotisme et sa foi invincibles au milieu des pires persécutions.

Par sa position géographique et les vices de son organisation politique, l'Etat polonais a toujours été une proie convoitée et facile à saisir. En 1772 la Russie, la Prusse et l'Autriche, ses puissants voisins, avides de conquête, opérèrent entre eux, le trouvant sans défense, un premier partage qui le diminuait d'un tiers.

Telle avait été l'iniquité criante de cet acte que Marie-Thérèse d'Autriche avait cru devoir faire entendre les protestations de sa conscience. « Dans cette affaire où le droit évident crie au ciel, a-t-elle dit, il faut reconnaître que de ma vie, je n'ai été si angoissée...

« quel exemple nous donnons en prostituant notre honneur pour un misérable morceau de Pologne ». Les reproches de sa conscience ne surent pas cependant résister aux sollicitations de ses deux voisins, des deux « monstres » comme elle les appelait, Frédéric de Prusse et Catherine de Russie. Les deux monstres d'ailleurs n'étaient pas dupes des véritables sentiments de Marie Thérèse, qui, au dire de Catherine, « pleurait et prenait toujours ». Le traité de démembrement fut signé au nom de la Sainte trinité, par la crainte, osèrent écrire ses spoliateurs, de la décomposition totale de l'Etat polonais.

Ce peuple aurait pu être totalement anéanti. Le sentiment de sa nationalité et son patriotisme le protégèrent. Il sut se recueillir. Le 3 mai 1791 il adopta, pour le territoire démembré qui lui restait une constitution des plus libérales, suivie de la proclamation de l'émancipation immédiate et complète des paysans polonais.

Cette tentative de rénovation était de nature à soulever l'enthousiasme de la France. Elle resta sans écho. La France était occupée à sa propre reconstitution.

L'attitude de la Pologne eut un résultat déplorable pour elle-même. Elle exaspéra la haine de Catherine et de Frédéric. Ceux-ci pleins d'inquiétudes décidèrent qu'il fallait détruire et se partager entre eux la nation polonaise entière. Ils la déclarèrent « démagogue et anarchique ». La diète polonaise fut mise en demeure de ratifier un nouveau partage entre la Prusse et la Russie. Elle résista pendant vingt cinq jours entiers. Le 24 septembre 1793 la force armée cerna la salle où elle tenait ses séances ; des pièces de canon furent braquées sur les portes. « Les russes, dit un historien, voulurent forcer le roi et la diète par la famine ; on défendit à tout membre de sortir, on ne laissa passer aucune nourriture ; le troisième jour le roi et plusieurs sénateurs et députés tombèrent en défaillance. Alors le général Rautenfeld, assis à côté du trône prit la main du vieux roi, y mit un crayon et fit signer l'acte du second partage. L'on ouvrit les portes de la salle et l'on fit sortir tous les membres de la Diète ».

C'est dans ce partage que la Prusse s'attribua Dantzig.

Les Polonais restèrent indomptables. Sous la conduite de Kosciuszko, l'ami et le compagnon d'armes de Lafayette en Amérique, ils chassèrent les russes de Wilna et de Varsovie.

Nous ne saurions oublier ces héroïques faits d'armes ; car ils eurent pour résultat de forcer le roi de Prusse à se détacher de la coalition contre la France, et Catherine dut renoncer à l'expédition projetée contre elle. La République française dut ainsi à la Pologne de n'avoir pas été écrasée par la coalition russo-austro-allemande.

Ce soulèvement fut pour la Pologne, le point de départ de nouveaux malheurs. Kosciuszko fut défait et la Pologne subit un troisième partage, tout entier cette fois, entre la Prusse, l'Autriche, et la Russie. « Ainsi tomba le peuple Polonais, dit lord Broufham, dans son ouvrage sur le partage de la Pologne, après avoir tenté les plus vertueux efforts pour fonder la liberté et soutenir la lutte la plus héroïque pour la défendre. Sa chute accusera éternellement la scélératesse de la Russie, la perfidie de la Prusse, la vile accession de l'Autriche et la stupide inertie de toute l'Europe... Le partage de la Pologne a donné au monde le spectacle d'une nation dépouillée de son ancien territoire sans que le moindre tort ait servi de prétexte pour justifier l'attaque ; même on ne prit pas le soin de donner à la guerre ces formes qui auraient pu permettre de déguiser cette odieuse rapine sous le nom de conquête ».

Ce partage (20 octobre 1795) raya complètement la Pologne de la carte de l'Europe.

Les soldats qui survécurent à ce désastre vinrent s'enrôler sous nos drapeaux. Kniesiewiez fut un des héros de la Victoire de Hohenlinden. Mais la France n'eût pas la satisfaction de reconnaître les services de ces héroïques amis. Le traité de Lunéville garda le silence sur la Pologne ; plusieurs milliers de légionnaires furent embarqués pour St-Domingue où ils périrent presque tous.

Il semble que les victoires glorieuses de Napoléon auraient pu dicter au monde la libération de la Pologne. Il n'en fut rien. L'épopée impériale était à son déclin. Les traités de Tilsitt et de Vienne se bornèrent à des remaniements. La Pologne prussienne devint duché de Varsovie. Dantzig fut déclarée ville libre. L'Autriche conserva une partie de ces provinces. Le traité de 1815 aggrava encore le sort de la malheureuse Pologne qui subit un quatrième partage. Le tzar prit le titre de roi de Pologne. Tout le territoire polonais fut annexé à l'exception de Cracovie qui fut érigée en république pour devenir en 1846 partie intégrante de l'Autriche.

Quand on se reporte par la pensée aux années de servitude qu'a subie la Pologne, rien ne peut donner une idée des souffrances et des humiliations qu'elle ne cessa d'endurer pendant son esclavage. Le manifeste de la diète de Pologne du 20 décembre 1830 en a tracé un tableau saisissant. « La Pologne dit cet important document devait être successivement dépouillée de tous ses privilèges. Ce dessein a été mis à exécution. L'instruction publique fut corrompue. On organisa un système d'obscurantisme. On enleva au peuple tout moyen d'instruction ; à un palatinat entier sa représentation dans le conseil, aux chambres la faculté de voter le budget ; on imposa de nouvelles charges, on créa des monopoles propres à tarir la source des richesses nationales. La jeunesse des écoles fut particulièrement en butte aux persécutions ; on arrachait de jeunes enfants du sein de leurs mères ; on transportait en Sibérie les rejetons des premières familles ou bien on les faisait entrer dans les rangs d'une soldatesque corrompue. Dans les actes administratifs et dans l'instruction publique, la langue française fut supprimée ; des ukases anéantissaient les Tribunaux et le droit civil polonais, les abus de l'administration réduisaient à la misère les propriétaires fonciers ; et depuis l'avènement de Nicolas au trône, cet état de chose avait été toujours en empirant ; l'intolérance mettait tout en œuvre pour subjuguier de plus en plus le catholicisme ».

Les Polonais, malgré les ordres du tzar se refusèrent

à prendre les armes contre la France. Ils se soulevèrent. La révolution éclata le 24 novembre 1831.

Lamartine et Lafayette réclamèrent l'intervention de la France en faveur des Polonais. Leur voix ne fut pas entendue. « La Pologne est trop loin, dit Dupin, chacun pour soi... chacun chez soi »... Le Président du conseil des ministres, Casimir Perrier s'écria : « La sédition est toujours un crime... le sang et les trésors de la France n'appartiennent qu'à la France »... Paroles égoïstes et dures, souvenirs bien attristants ! Alors que les Polonais étaient parvenus, par des prodiges de valeur à tenir en échec à Osbrolenka les troupes russes, le gouvernement de Louis-Philippe paralysa leur défense par la promesse fallacieuse du concours de nos armes si la résistance se prolongeait. Les Polonais furent vaincus, Varsovie fut prise ; Louis-Philippe s'en glorifia : « c'est nous bien plus que le vainqueur de Varsovie écrivit-il à Talleyrand que le Cabinet de Saint-Petersbourg doit remercier d'avoir écrasé la Pologne ». Au nom du gouvernement national polonais le prince Czartoryski expliqua la conduite du peuple Polonais. « Sans les promesses des cabinets nous aurions pu, dit le prince Czartoryski, rassembler un coup qui peut-être eût été décisif, nous crûmes qu'il fallait temporiser ». Ces paroles furent la seule protestation de ce malheureux peuple. Il se résigna sans qu'à aucun moment son inaltérable attachement envers la France s'en soit trouvé diminué.

— L'avortement du soulèvement de 1831 fut suivi de dures et cruelles représailles : déportation dans les colonies militaires, des enfants dont les pères avaient pris part à l'insurrection ; confiscation et transport à Saint-Petersbourg des archives, titres et meubles du Palais royal ; suppression de l'université de Varsovie et d'un grand nombre d'écoles ; déportation de cent mille familles de la Padolie dans les steppes de la Russie d'Asie. Plus de constitution, — plus de ministère polonais, — plus de diètes, — plus d'armée polonaise, — substitution d'un gouvernement nouveau aux anciens palatinats. Un ukase du 26 février 1832 connu sous le nom de « statut organique » détruit les principales stipulations du traité de Vienne. « La Pologne est déclarée partie intégrante

« de l'empire, ses habitants ne devant plus former à « l'avenir avec les russes qu'une seule et même nation ». Plus de vingt-mille soldats et officiers polonais sont incorporés par l'armée russe. Les enfants sont enlevés de vive force. Un convoi ayant été formé en plein jour, les rues retentirent des lamentations des mères éperdues de douleur et poursuivant les charrettes où se trouvaient entassés leurs enfants. Ceux-ci, la frontière franchie, furent contraints de marcher à pied ; un grand nombre moururent de fatigue ; sur un convoi de 450 enfants partis de Varsovie il n'en arriva à destination que 116 vivants. L'emploi de la langue polonaise fut prohibé. L'on peut dire que les Polonais se trouvaient abandonnés de Dieu et des hommes, car le pape Grégoire XVI, dans sa bulle du 9 juin 1832 condamna l'insurrection de 1831 et, par un bref du 15 août de la même année, il engagea les Polonais « clercs et laïques à se soumettre « à leur magnanime empereur Nicolas comme à leur « souverain légitime ».

Cette attitude du Saint-Siège il faut se hâter de le dire, lui a été dictée par des considérations d'ordre politique. Elle contient un enseignement salutaire qui trouve dans l'histoire de la Pologne même son absolue consécration : c'est que l'Église ne devrait jamais sortir de son rôle humanitaire et évangélique ; car c'est le Pape Grégoire XVI lui-même qui quelques années plus tard (22 juillet 1842) dénonçait les persécutions de l'Église catholique en Pologne et formulait ses plaintes au nom de la chrétienté.

Les vicissitudes et les souffrances du peuple Polonais ont été décrites par la plupart de nos historiens tous d'accord sur le rôle odieux des trois grands empires qui ont consommé sa ruine. Des volumes ne suffiraient pas à les rappeler. A une date relativement récente, quatre années avant la guerre nos compatriotes Marius-Ary Leblond poussés vers ce pays par le noble dessein de le faire mieux connaître au monde civilisé, ont peint le tableau saisissant des persécutions poursuivies contre sa nationalité, contre sa race et contre sa religion, par la terreur et le massacre.

Les persécutions contre la nationalité et contre la race ont trouvé leurs principaux prétextes dans les soulèvements de 1831 et de 1863 et dans l'agitation consécutive, en 1905, aux revers de la Russie dans sa guerre contre le Japon. L'Allemagne suivit ce mouvement contre la Pologne dans le but de pousser les Polonais à la révolte et de provoquer ainsi eux-mêmes leur propre anéantissement. Dans la Pologne russe ce fut la terreur rouge avec toutes ses horreurs, dans la Pologne allemande la terreur blanche non moins odieuse que l'autre. La Pologne autrichienne a moins souffert grâce au lien commun de la religion catholique. On ne peut toutefois songer sans frémir aux massacres de Galicie où le nombre des victimes fut si grand que Metternick put déclarer avec une férocité cynique qu'« au prix de trois journées « sanglantes l'autriche avait acheté cinquante années de « tranquillité en Galicie ».

Les crimes de la Russie et de l'Allemagne ont soulevé l'indignation du monde entier et particulièrement celle de la France. « L' monde appartient au crime, s'écriait « Eugène Pelletan ». « La conduite du gouvernement « russe, d'ajouter Henri Lasserre, rappelle les sanglantes « immolations des Néron et des Dioclétien. La question « polonaise n'est pas seulement une question de nationalité c'est la révolte de la conscience humaine contre « la violation de tout ce qu'il y a de plus sacré au « monde ». L'on ne peut lire sans émotion les pages où Marius-Ary Leblond évoquent ces douloureux souvenirs :

« Dans notre siècle même ont-ils écrit, la persécution « tzariste a provoqué l'exécration du genre humain ; « elle a été atroce, bestiale ; elle a ajouté la honte de « la lacheté à l'atrocité et à la stupidité de la barbarie. « Ce n'est pas seulement une soldatesque infâme qui a « pillé, saccagé, tué par l'impulsion d'un tempérament « vulgaire et rapace, mais des officiers ignares, ivrognes, « concussionnaires ont donné les ordres, le signal, pris « l'exemple... sont descendus plus bas que la cruauté « jusqu'à l'arrogance des pleutres, se prêtant l'illusion de « la victoire en massacrant des gens sans armes pour

« se venger sur l'humanité blanche d'avoir été battus
 « avec honte par les petits japonais. Au moins en 1863
 « encore des officiers russes, pour échapper au métier
 « de bourreau, se brûlèrent la cervelle ; en 1905 on en
 « vit qui, saouls, enjoignirent de décharger des salves
 « sur les trains de voyageurs ». Voici en guise de pro-
 clamation les enseignements donnés secrètement aux
 troupes : ne vous risquez point à arrêter les fuyards mais
 tuez-en autant que possible : Signé général Ikalon Var-
 sovie, 8 mai 1908. « Tout village où l'on trouvera un
 « fusil sera complètement anéanti ». Bamer gouverneur
 « de Gora... Dans la capitale les soldats s'ennuyant, se
 « distrayaient à pointer sur les têtes curieuses qui s'a-
 « vançaient à la croisée après le tumulte. A Lody ils des-
 « cendirent un à un, balle à balle, une famille de juifs,
 « le cocher ensuite. Ainsi s'explique que dans la seule
 « Varsovie le nombre des tués se soit élevé pour quatre
 « jours à 4.000, celui des blessés à 5.000 ; on enterrait
 « les cadavres la nuit, par centaines ». Le régime de
 l'Etat de Siège permanent, les prisons, les instructions,
 les condamnations, les exécutions, l'espionnage, voilà le
 bilan des crimes de la Russie.

La responsabilité de l'Allemagne n'est pas moindre
 malgré la différence des procédés. Elle a poursuivi le
 même but : la désorganisation du caractère et la dégé-
 nérescence de la race polonaise. Aide aux russes contre
 les Polonais, acquisition de toutes les terres appartenant
 à la noblesse polonaise par voie d'expropriation, expul-
 sion en masse des polonais suspects, proscription de la
 langue polonaise.

Les persécutions de la Russie et de l'Allemagne n'ont
 pas seulement été dirigées contre les individus. Elle se
 sont de tout temps attaquées avec une férocité égale à
 une Collectivité : le catholicisme.

Le catholicisme a été en effet de tout temps le prin-
 cipal rempart de la Pologne et son rôle ne pouvait
 manquer d'attirer sur elle les fureurs de la Russie ortho-
 doxe et de l'Allemagne luthérienne. Dès les origines el
 clergé a été l'éducateur du peuple polonais ; ses prêtres

ont été des hommes d'action. « Toutes les fois que le peu-
 « ple polonais se souleva, a dit Mukiewier, le drapeau
 « national fut toujours porté par la main d'un religieux ».
 Le clergé catholique a sans cesse opposé en Pologne
 le principe fécond de « l'union de classes » au principe
 allemand dangereux et stérile inspiré de l'esprit protes-
 tant de « la lutte des classes ». Le clergé catholique a
 su aussi conserver son indépendance nationale. On l'a
 vu plusieurs fois sur les champs de bataille ou en tête
 de manifestations patriotiques, s'exposer aux plus grands
 dangers, estimant justement que son rôle ne devait pas
 se borner à une attitude résignée et passive.

De là les haines que s'attira le clergé ; personne n'a
 oublié les persécutions de 1830, de 1863, de 1875 et de
 1880. En 1831 et 1863 d'épouvantables atrocités furent
 commises en Russie contre les catholiques. Le pape le
 fouet en main injuriait et battait les paysans les enfer-
 mait dans des citernes et les forçait au sacrilège en leur
 mettant dans la bouche l'eucharistie enlevée des églises.
 Eugène Pelletan a recueilli le témoignage de ces actes
 odieux. « Non seulement, rapporte-t-il, Nicolas qui jouis-
 « sait de sa cruauté avec une effrayante candeur voulait
 « arracher la population du sol mais encore il voulait
 « arracher la religion de l'âme et on vit par son ordre
 « des grenadiers de la garde forcer les pauvres religieuses
 « à renier le Dieu de leur enfance à coup de talon de
 « botte sur la figure, puis les traîner par les cheveux
 « sur les dalles et les jeter dans la nuit d'une casemate
 « (1831). La Pologne ne combattait pas, elle ne faisait
 « que prier. La Russie proclama la loi martiale contre
 « la prière. Il y eût un général russe assez courageux
 « pour ordonner à des soldats russes de fusiller à bout
 « portant des femmes et des enfants à genoux. On ramas-
 « sa la chair fraîche et on donna un coup de balai sur
 « l'abattoir (1863) » on tuait par le fouet, on tuait par
 le froid, on tuait par tous les moyens, sous tous les
 prétextes. En 1861 les troupes russes à l'occasion d'une
 inoffensive démonstration charge la foule dans les Egli-
 ses catholiques. L'archevêque de Varsovie est condamné
 à mort et la grâce dont il est l'objet n'efface pas la

honte de ce forfait. Dans cette même année onze prêtres furent exécutés en lithuanie.

Au cours des deux années 1875 et 1880 les persécutions furent particulièrement violentes. Des évêques furent déportés, ceux qu'on appelait les uniates chrétiens grecs reconnaissait la suprématie du peuple convertis par les supplices. En 1880 seulement le gouvernement russe déporta en Sibérie 100.000 chefs de famille, en ne laissant en Pologne que les femmes et les enfants plus faciles pensaient-ils à convertir.

Dans la Pologne allemande la persécution religieuse a été sinon aussi sanguinaire, du moins aussi odieuse qu'en Russie et plus insupportable peut-être, la divergence de la religion étant plus irréductible entre le catholicisme et le protestantisme qu'entre le catholicisme et l'orthodoxie.

L'Allemagne a tout fait en Pologne pour détruire le catholicisme gardien de son unité nationale. Les fonctionnaires prussiens confiaient les orphelins catholiques à des protestants ; dans les hôpitaux des bibles étaient mises entre les mains des ouvriers malades pressés d'assister aux offices protestants. Dans les prisons on ne donnait que du gras le vendredi aux prêtres incarcérés. Dans l'armée interdiction avait été faite aux sous-officiers allemands d'épouser des polonaises catholiques. Dans l'enseignement, des inspecteurs protestants avaient été imposés aux écoles officielles catholiques, on forçait les enfants à chanter des cantiques luthériens.

C'est l'Université allemande qui a été chargée du soin de convertir la Pologne au protestantisme en même temps que le monde entier. « C'est la Prusse, a dit Treitschke « la plus grande puissance protestante de l'histoire moderne qui aidera les autres pays à secouer les entraves de l'Eglise universelle et à fortifier la puissance nationale de l'Etat ». Le protestantisme, voilà ce qu'a toujours entendu servir l'Université allemande. La réforme luthérienne a eu ses adeptes et ses complices partout. Qui peut mieux que nous en témoigner, nous autres qui, dans ce petit pays, avons vu notre grande colonie

voisine Madagascar sur le point de nous échapper grâce à l'influence puissante des méthodistes. Combien de fois n'avons nous pas entendu François de Mahy, notre grand créole, stigmatiser la propagande protestante et en dénoncer le péril au gouvernement français ?

Et comment pourrions-nous un seul instant douter des tendances irréductibles de l'hégémonie religieuse allemande à l'égard de la Pologne, hégémonie s'appuyant sur une sorte de droit divin, lorsque hier encore peu de temps avant le déchainement de la guerre nous entendions le chancelier de Bulow comparer les polonais à des « lapins, bêtes nuisibles disait-il, qu'il est permis de chasser en tout temps » et l'empereur Guillaume les dénoncer comme l'ennemi commun à combattre par le peuple allemand ; car il était bien le petit-fils de Guillaume 1^{er} qui avait prononcé à Versailles ces paroles significatives, lors de son couronnement : « Disciples « des huguenots français nous sommes les gardiens et « les champions de leur esprit... Chef de peuple j'ai à « reprendre la lutte ...contre un pouvoir dont la prépondérance s'est toujours et en tous les temps révélée « inconciliable avec le bien et le salut des peuples et « dont la victoire remettrait en question, — non pas dans la seule Allemagne, — les bienfaits de la Réforme »... Et Bismarck déclarait de son côté que lui incombait la mission de « se rendre maître du Catholicisme » « pour exterminer les races latines ».

Il serait injuste, en évoquant l'histoire de la Pologne, d'oublier un des principaux facteurs de la préservation de sa nationalité. Malgré les persécutions de toutes sortes restèrent indestructibles au cœur des polonais l'amour de leur patrie et leur foi, grâce à l'éducation maternelle, grâce au rôle de la femme dans la société polonaise. « Les femmes de cette nation, a dit Michelet, eurent toujours l'initiative. Aux plus extrêmes périls, « aux plus héroïques efforts elles n'ont pas quitté leurs « époux. L'amour n'est pas un vain mot en Pologne. « Elles les suivaient au martyre. La sinistre route qui, « par deux mille lieues de sapin mène aux glaces de la « Sibérie, s'est vue couverte de longues files de femmes

« polonaises, suivant, les enfants dans les bras, les pieds
 « tout sanglants, leurs époux enchainés, sous la lame
 « des cosaques. Embrassant ce long supplice et le bé-
 « nissant de leur sainteté, elles ont vaincu par l'amour
 « toutes les fureurs des tyrans, emparadisé la Sibérie et
 « fait de l'enfer un ciel ». Michelet n'a pas été seul à
 rendre justice au noble caractère de la femme polo-
 naise. Écoutons aussi les paroles du général Nicolaws-
 ki un des plus grands noms de la Pologne : « C'est la
 « mère, c'est la fiancée qui paraissent avoir joué le rô-
 « le principal par la persistance et l'intimité de leur empire.
 « Au milieu de ces délibérations de ces repas, de ces
 « travaux communs à des centaines et des milliers de
 « citoyens, elles partageaient sans cesse, avec les céré-
 « monies de l'église, la présidence, le contrôle, la con-
 « sécration des moindres gestes de la vie sociale. Jugée
 « sainte, impeccable, et comme supérieure à l'homme en
 « tout ce qui n'est point labeur physique, ou gouverne-
 « ment de l'Etat, la femme polonaise des XIV^e XV^e XVI^e
 « siècles semble avoir pleinement mérité ce culte par la
 « fière innocence de ses mœurs, car, comme la Vestale
 « antique elle pouvait assister à toutes les tempêtes du
 « Colysée sans que jamais le sang ou la boue en rejaillit
 « sur sa robe de lin ». Bismarck, l'ennemi le plus achar-
 « né de la race polonaise, a, lui aussi, et malgré lui, lais-
 « sé échapper au sein du Reichstag un aveu sur le ca-
 « ractère et le rôle de la femme polonaise : « je ne crains
 « pas tant a-t-il dit le polonais que la polonaise ».

La Pologne va renaître à ses jours de grandeur. Mon-
 sieur le gouverneur Merwart va faire revivre ici son
 origine son ancienne et belle civilisation dans le langa-
 ge élevé auquel il nous a accoutumés. Il nous parlera
 avec l'autorité qui s'attache à ses éminentes qualités. Il
 nous parlera aussi avec son cœur car en même temps
 que de nationalité française il s'honore de compter des
 polonais dans ses ancêtres, dans sa famille et parmi ses
 amis.

Le Président de notre Académie M. Mézière Guignard
 vous dira avec l'autorité de son nom et le prestige de
 sa parole la situation actuelle de la Pologne et ses crain-

les, qui, nous l'espérons, se dissiperont grâce à l'aide
 de la France secondée par ses alliés.

Avant de finir il m'est agréable, Mesdames de vous
 remercier d'avoir apporté à cette réunion le charme de
 votre présence et l'encouragement de votre bienveillante
 attention.

Et à vous, Monsieur le Gouverneur qui avez bien vou-
 lu nous donner le témoignage de l'intérêt que vous por-
 tez à la manifestation de toutes les pensées généreuses
 et à l'accomplissement de toutes les bonnes œuvres dans
 ce pays, permettez-moi de vous exprimer, au nom de
 notre Académie et de la France-Pologne notre respec-
 tueuse gratitude.

